



Questions au gouvernement : Jean François MATTEI répond au sénateur Bernard Joly

Rubrique : actualités - Date : jeudi 5 décembre 2002

MÉFAITS DU TABAC M. JOLY - Selon l'OMS, le tabac tue 5 millions de personnes par an dans le monde, dont plus de 200.000 en France. La lutte contre ce fléau est impérative. C'est pourquoi je viens de déposer une proposition de loi pour interdire la vente de tabac aux moins de 18 ans. La dépendance s'installe vite, en effet, sous l'effet de la nicotine.

M. SIGNÉ - Bilan catastrophe !

M. JOLY - L'Etat doit prendre ses responsabilités, aux familles aussi d'agir : ne soyons pas lâches. Six pays et l'Union européenne ont une législation très restrictive : la France va-t-elle les rejoindre ?

M. MATTEI, ministre de la santé - La question est grave, il ne faut plus tergiverser. La morbidité est également forte, je le rappelle.

M. SIGNÉ - De quoi va-t-on mourir ?

M. le MINISTRE - Le Gouvernement a déclaré la guerre au tabac qui est l'ennemi numéro un de la santé publique. Le prix du tabac est un facteur important de dissuasion de la consommation régulière. (On nie sur certains bancs à gauche) Cessez de dire des bêtises, lisez les rapports de l'OMS ! Vous n'acceptez pas d'entendre ce qui ne vous convient pas. Nous assumons nos responsabilités et nous vous en rendrons compte ((Applaudissements à droite) L'interdiction aux mineurs n'est pas tout : dans le cadre du chantier « cancer », le tabac sera au centre des réflexions. (Applaudissements au centre et à droite)